AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0767
FR0011950732-FS0264

13 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2021, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 6 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank Luxembourg qu'elle contrôle, 9 375 478 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,38% du capital et des droits de vote de cette société[1], réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	9 225 478	5,30
CACEIS	150 000	0,09
Total Crédit Agricole SA	**9 375 478**	**5,38**

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion d'accords et d'instruments financiers ELIOR GROUP par la société CACIB, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 752 392 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat d'achat à terme portant sur 494 002 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 174 740 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023 ; et
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 83 650 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 178 319 146 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 8 473 086 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 231 000 options d'achat portant sur 97 465 actions ELIOR GROUP, dénouables jusqu'au 2 juin 2021, par exercice au prix unitaire de 7,06 €[2] ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de septembre 2021, portant sur 1 333 299 actions ELIOR GROUP[3] ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois d'août 2021, portant sur 666 795 actions ELIOR GROUP[2] ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois d'octobre 2021, portant sur 666 523 actions ELIOR GROUP[2] ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de juin 2023, portant sur 1 981 048 actions ELIOR GROUP[4] ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de février 2022, portant sur 1 305 360 actions ELIOR GROUP[5] ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de juin 2025, portant sur 2 418 965 actions ELIOR GROUP[6] ; et
- 487 634 calls portant sur 3 631 actions ELIOR GROUP, dénouables à tout moment jusqu'au 28 avril 2023, par exercice au prix unitaire de 17,96 €[7].

———

[2] Sur la base d'un delta de 0,42 (position maximale de 231 000 actions).

[3] Sur la base d'un delta de 1. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

[4] Sur la base d'un delta de 0,99. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

[5] Sur la base d'un delta de 0,98. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

[6] Sur la base d'un delta de 0,91. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

[7] Sur la base d'un delta négatif arrondi à 0 (position maximale de 487 634 actions).